

## GAZETTE DE VARSOVIE

VENDREDI 24. FEVRIER 1792.

## AUTRICHE.

Vienne le 15 Fevrier. Le 2 Fevr. jour de la 83<sup>me</sup> fête du Prince Kauniz, L. L. M. M. vinrent le surprendre amicalement dans ses appartemens, & lui faire leurs gratulations. Le soir toutes les personnes de marque de Vienne furent assemblées chez lui. Le 4. l'envoyé Turc qui a résidé à la Cour de Berlin, alla d'ici à la rencontre de celui qui est destiné pour notre cour. Le premier confia en secret & nous sans inquiétude, à notre banquier Seitner, 240,000 fl. de pol. qu'il doit avoir épargnés à Berlin, pour les lui remettre à Constantinople. — Le Prince de Waldek est désigné pour conduire la Cavallerie autrichienne, aux bords du Rhin. Le Roi de Prusse donnera le Commandement de ses troupes qui ont la même destination au Prince Hohenlohe, qui est Gouverneur de Breslau. — Le 7 arriva ici de Paris, M. (le Comte) Marbois. Les dépêches qu'il rendit à M. de Noailles doivent être très importantes, & tendre à provoquer la dernière résolution de l'empereur.

Le lycée d'Inspruk a été de nouveau changé en une université, comme avant le regne de Joseph II. — L'importation des vins étrangers de première qualité est de nouveau permise en Carinthie & dans la Carniole. — On a supprimé dans les états Autrichiens, depuis l'année 1780, 413 couvents, dont 309 d'hommes & 104 de filles. Il en reste encore 469 dont 129 sont destinés à être de nouveau supprimés. — L'Empereur a fait publier un règlement qui ajoute quelques clauses aux loix touchant les épreuves des pretres chargés du soin des ames. 1<sup>o</sup> Les candidats seront dorénavant tenus à paraphrafer quelques chapitres du nouveau testament. 2<sup>o</sup> Les curés des monasteres & ordres religieux seront examinés par écrit sur les objets dont la connaissance leur est absolument nécessaire, sur leur manière de catéchiser & sur leurs talents pour la chaire. 3<sup>o</sup> Les diacones de la campagne & les curés qui n'ont pas de vicaire, ne viendront dorénavant que tous les 6. ans à l'examen. Les dicastères peuvent quelquefois, mais rarement les en dispenser. 4<sup>o</sup> L'empereur ne veut plus confier aux dicastères la collation des cures. Il se la réserve dorénavant par tout où il a le droit de patronage, & pour tous les bénéfices qui sont fondés par la caisse de religion. 5<sup>o</sup> Les évêques présenteront des sujets pour les remplacer, dans un terme de six semaines, dans les dicastères; & ceux-ci en feront sans délai, rapport à la Cour de l'Empereur. — Le baron de Struppi est nommé directeur général des bâtimens. — On a formé des établissemens où les pauvres peuvent trouver sans peine du travail, à raison d'un paiement de 2 à 16 kreutzer par jour, 2282 personnes y ont été employées dans le mois d'octobre, 2254, dans le mois de novembre & 2154 dans le mois de décembre. — Les entrepreneurs de ces établissemens cherchent encore 6 à 800 journaliers. Les gazettes de Vienne dont nous tirons ces détails, font une mention honorable des soins pa-

ternels de la police de Varsovie pour les pauvres. Elles nomment avec vénération, le ministre de notre police. Elles rapportent les dons considérables du Roi & des MM. *Kraficki* & *Morski*; & elles n'oublient pas de nommer MM. *Rean* & *Paulet* qui en occupant les pauvres dans leurs fabriques, exécutent les intentions bienfaisantes de notre police. — La banque de Vienne a publié qu'elle payera aux actionnaires un dividende de 2 p. c. au dessus des provisions de 4 p. c. elle les invite en même tems à remettre la quatrième & les suivantes termies de leurs souscriptions, & engage le public à placer ses fonds dans la banque. — Joseph Rotmund, Marchand de vin à Vienne a affiché sur son magasin, cette étiquette: *Vin de Champagne de l'Autriche*. Il en fait du rouge & du blanc, du vin du pays. Il l'a fait examiner par la faculté, & la police lui en a permis la vente. Il vend la bouteille 4 flor. de pol. ( *Il nous semble que les fabricateurs de vin de champagne à Varsovie, pourraient s'adresser aussi loyalement à notre police pour le même sujet.* ) — Les Mouffelines en couleurs, imprimées dans le Tyrol & l'Autriche antérieure, doivent payer en entrant en Moravie & dans la Silesie Autrichienne 4½ flor. de Pol. par livre. ( *Nous ne pouvons pas concevoir la raison de cette loi qui gêne le commerce intérieur & pese sur les manufactures des provinces du Tyrol & de l'Autriche.* ) — L'empereur a ordonné à 6 bataillons de se mettre en marche, et il en a donné avis à la cour de Berlin, comme aussi des autres arrangemens pris pour la sûreté de l'Empire, en ajoutant, qu'il esperait, que sa Majesté Prussienne montrerait de son côté le même zèle à y coopérer. Non obstant cela on assure de bonne part, que l'Empereur ne se mêlera des affaires de France que par ses négociations, qu'il ne fera marcher des troupes que pour réduire à son obéissance les Pays-bas, & que l'objet de la correspondance actuelle entre les cabinets de Vienne, Dresde, Berlin, Pétersbourg, n'est que la succession au trône de Pologne. On ajoute que le dernier projet à cet égard, consiste à porter l'Electeur de Saxe à céder la couronne de Pologne à sa fille, pour la marier au prince Joseph Poniatowski, dont les descendants succéderaient au trône de Pologne; & à appeler à la succession en Saxe, la maison de Saxe Gotha &c. — L'Empereur rend aux régimens des frontières, au lieu des casquettes qui sont très incommodes, les bonnets de feutre. Les habitans des frontières donneront un homme par maison, pour le service militaire & lui fourniront les habits & les armes, à l'exception du fusil & de la bayonette que l'Empereur lui donnera. Les quatre régimens de hufars des frontières seront rétablis. — L'empereur a permis la musique dans le jour anniversaire de la mort de Joseph II. parcequ'il tombe dans le dimanche du carnaval — Le conseiller de régence comte Wolkenstein, est venu recevoir l'envoyé Turc aux lignes de Vienne. — Le Primas de Hongrie, prince Bathyani, est tombé dans la disgrâce de l'Empereur: on l'accuse d'avoir fomenté & causé les derniers troubles en Hongrie. — La garde noble hongroise sera

augmentée de 120 hommes. — Il est défendu de frapper désormais des pièces de 20 & 10 *kreuzer*, & cela pour empêcher l'exportation de notre argent, on ne doit monnoyer que de billons & de l'or. — Le prince de Nassau & M. de Richelieu n'ont pas réussi à engager l'empereur à se déclarer directement & publiquement pour les princes émigrés. Notre cour ne fera rien dans cette importante affaire sans l'aveu de son intime allié, le Roi de Prusse.

## H O N G R I E.

*Semlin du 2 Fevrier.* On parle de changements à opérer dans le fort de la ville de Belgrade. On dit qu'on ne permettra désormais qu'aux Chrétiens de s'y établir, que les Bosniaques qui y sont, en fortieront & qu'ils obtiendront en dédommagement le district entre Belgrade & Szabacz. Le Bacha de Belgrade achete chez nous, toute sorte de vivres & n'étant pas assez pourvu d'argent comptant, il les prend à son compte, à crédit. Il envoie de tems en tems, ici, de ses confidens, avec des commissions dont rien ne transpire dans le public. Les Turcs qui étaient autre fois possessionnés à Choczim, y viennent reprendre leurs possessions & il ne paraît pas que cette place doive nous rester.

## A L L E M A G N E.

*Francfort sur le Main le 15 Fevrier.* Le duc regnant de Brunsvick & le public de son pays, ont fait bâtir des maisons où les morts seront gardés quelque tems après leur décès, sans être enfermés dans le cercueil, pour éviter qu'on n'enterre des vivants en létargie. Le prédicateur de la cour a annoncé cet établissement dans un sermon dirigé sur cet objet. On ne peut qu'applaudir cet emploi de la chaire. — On attend à Ratisbonne, dix députés des villes d'Alsace & un député de la noblesse de cette province. — L'évêque de Bâle témoigne la plus grande faveur aux émigrés, il leur a accordé ces jours-ci, le passage par ses états pour un renfort du corps d'Artillerie. Quand un garde national veut passer par Bâle, il est contraint de déposer ses armes & même la cocarde tricolore; on lui joint un garde qui le conduit, & on lui fixe les heures de son séjour. Mais quand un émigré se présente, c'est toute une autre chose; on ne lui témoigne que de la joie & de la politesse. — D'après des bruits aux quels on donne quelque authenticité, les émigrés obtiendront asyle, & protection dans l'Autriche antérieure & dans la Westphalie Prussienne. On prétend même que cette résolution sera notifiée dans peu ministériellement à Paris. — Il circule à Ratisbonne, un écrit sous le titre: *Examen impartial de la question: si l'on a rendu l'impératrice de Russie par la paix de Teschen, garante du traité de Westphalie, & si cette souveraine dans cette qualité, a le droit de s'opposer maintenant à la France?* La question est résolue avec toute l'érudition allemande; & tout l'écrit est aussi ennuyeux que la question elle-même, dont on rira beaucoup en France. — Le vice-amiral Russe, M. Traveese un émigré français se trouve actuellement à Cologne. — Plusieurs Régimens hessais sont passés à côté de Frankfort sur le Mayn, pour se rendre à Rheinsfels. Deux régimens sont entrés à Hanau. — M. de Ste Croix, Ministre de France à Coblençe est rappelé & a hâté son départ. — L'électeur de Bavière a donné à M. de Montesau, ci devant ministre de France à sa cour, son portrait richement garni de brillans. —

## S U E D E.

Il est défendu aux Marchands de Gottenbourg de vendre le tabac en feuilles à d'autres qu'à des fabricans de tabac. L'académie des sciences de Stockholm a reçu au nombre de ses membres, le secrétaire d'état M. Frank, & le Conseiller

de Chancellerie, Mr. d'Engeström — Le Roi fit avec beaucoup d'appareil le 22. son entrée à Gesle Le 23. les héraults publièrent la Diète. Le président de Ruuth a reçu le bâton de Maréchal, l'Archévêque de Troil est nommé Orateur de l'état ecclésiastique. Le soubouverneur Ahlmann secrétaire; & le Grand baillif Ahlberg vice-secrétaire de l'état agricole. — Le Prince héréditaire parut dans cette occasion, pour la première fois, en cérémonie & occupa la place à la droite du Roi. Après le service divin qui précède toutes les Diètes en Suede, le Roi prononça le discours suivant:

*Messieurs, Notables, loyaux Suedois!*

*Les bases de l'empire étoient ébranlées; son indépendance menacée; la considération dont il jouissait depuis tant de siècles, cette considération glorieusement acquise au prix du sang de vos ancêtres, s'étoit évanouie; l'armée déperissait; la grande flotte n'existait que sur le papier; la petite étoit projetée, & à peine commencée; notre patrie déchirée par les factions étrangères, étoit devenue la victime de l'ambition de quelques grands; la banque étoit sans fonds; la sûreté personnelle étoit menacée; l'état éprouvait une crise qui en présageait la prochaine dissolution. La main puissante du très haut, qui préserva si souvent ce pays, d'une ruine entière, rendit au royaume son ancienne consistance: Tout y changea de face. Quatorze années de tranquillité succédèrent à ces secousses. L'union, l'accord, une constance réciproque favorisèrent mes travaux, aidèrent à l'inexpérience de ma jeunesse, soutinrent mon zèle ardent à relever ce pays. — Des réformes utiles furent introduites. La banque que vous aviez confiée à mes soins sans numéraire, vous fut rendue après une administration de six ans, dans un état florissant. L'agriculture prospéra. L'armée fut exercée & disciplinée, la flotte construite & équipée, le commerce protégé par le pavillon Suedois! on pouvoit à peine croire que tant de réformes étoient l'ouvrage de quelques années. Je m'arrête avec une satisfaction secrète sur le souvenir de ces heureux tems des premières années de mon regne, il n'y avoit pas alors de divisions dans les sentimens, & l'on croyoit qu'une tranquillité générale étoit le gage d'une longue félicité. — D'autres tems succédèrent à ceux-ci. Il parut que nous étions las de notre bonheur réciproque, que nous étions incapables de le conserver d'avantage, & que l'instinct secret qui porte l'homme aux changemens, ne nous permettait pas de jouir de cet heureux calme. Il nous ennuya, & fit place à une agitation générale. Des orages s'élevèrent, l'esprit de discorde domina; l'empire fut ébranlé, la guerre s'alluma; tout présenta l'image de la crise la plus allarmante. Je connus la fermentation des esprits, je n'ignorai pas les dangers auxquels je m'exposais. Mais je me fia à la générosité de la nation & je ne me trompai point. — Je vous assemblai. —*

*Les délibérations furent critiques, mais l'empire avoit besoin d'un prompt secours. Vous l'accordâtes. L'armée fit voir qu'elle étoit Suedoise; le soldat montra qu'il n'avoit pas dégénéré de ses devanciers, il combattit vaillamment. La Finlande fut protégée & la paix rétablie. Tel fut le cours des événemens, qui ont marqué les vingt un ans écoulés. S'ils n'ont pas tous été heureux & avantageux, ils furent du moins glorieux pour le royaume, & servirent à confirmer les puissances étrangères dans l'opinion avantageuse qu'elles avoient conçue du nom Suedois, & de la réunion des forces de la Suede, opinion que nos divisions passées avoient considérablement affaiblie, mais qui a fait sur elles d'autant plus d'impression, qu'il étoit réservé à votre courage, & à votre fermeté, de donner à Vos contemporains ce grand exemple dans un tems, où un peuple jadis si puissant, notre très ancien allié, en donne un si frappant des suites cruelles d'une licence effrénée qui présage & prépare la ruine des empires. Une paix glorieuse a été le fruit de votre constance, une paix sûre, conclue entre deux*

nations autocrates ( indépendantes ) sans autre médiation que celle de l'estime réciproque de deux peuples, qui ont mesuré leurs bravoures & leurs forces. Une paix affermie par des liaisons d'amitié entre deux proches parens, une paix qui promet au royaume sécurité & tranquillité, & qui lui donne autant de considération par la bravoure avec laquelle ses habitans se l'ont procurée, que par l'augmentation de force qu'une alliance aussi puissante lui assure. Si j'ai pu y contribuer, en quelque manière, mon unique mérite est, de n'avoir pas désespéré de la patrie, de n'avoir pas méconnu l'énergie de la nation, d'avoir su apprécier sa constance, sa grandeur d'âme, son zèle pour la patrie, & d'avoir été entièrement convaincu, que les Suédois sont incapables d'abandonner leurs Rois, dès qu'ils se trouvent à leur tête. C'est après ces vicissitudes que je vous accueille aujourd'hui. Quelle douce émotion n'éprouve-je pas en vous voyant rassemblés autour de mon trône! Bons seurs! braves Suédois! mes chers & fidèles sujets! il m'est présent le souvenir du zèle, que chaque ordre m'a montré dans ces tems de crise. Je retrouve parmi vous, bons Sieurs de l'ordre équestre & de la noblesse, ceux que j'ai vu combattre à mes côtés, ceux qui par leur talens, leur bravoure, leur mérite, & même par leurs victoires se sont montrés de vrais chevaliers Suédois, & qui paraissent aujourd'hui, dans cette assemblée, décorés des marques d'honneur, qu'ils ont acquise à si juste titre sur le champ de bataille, & au milieu des vagues de l'océan, ou couverts de glorieuses blessures qui attestent leur bravoure. Je me souviens aussi avec attendrissement du zèle, que Vous me témoignâtes ainsi qu'à la patrie, dignes membres du clergé, lorsque dans des tems malheureux, vous exhortâtes le peuple à la constance & que vous remplîtes scrupuleusement les devoirs, du précieux emploi qui vous est confié, de resserrer par l'adoration de la Providence, les liens qui unissent le Roi, le peuple & la patrie.

En rappelant ces tems, comment pourrais-je passer sous silence la noble émulation de la bourgeoisie à rétablir la flotille des fregattes, lorsqu'après avoir soutenu un combat glorieux contre des forces doubles, elle avait besoin d'une prompte réparation. Quand même je pourrais me rendre coupable, d'une ingratitude, aussi marquée envers vous, féaux du notable ordre des bourgeois! la postérité n'oubliera jamais le monument durable de vos efforts & de votre patriotisme, quand elle lira dans nos annales, que presque chaque ville a construit des navires armés, & que l'Europe a vu avec étonnement en moins de six mois, une flotte trois fois plus considérable, que celle qu'elle avait cru anéantie, couvrir la mer, pour chercher au milieu de ses vagues le combat, & protéger nos côtes. Et vous, braves citoyens de l'honnête ordre agricole! Vous qui vous êtes montrés tels que vous fûtes toujours, tels que les ennemis de l'empire, ses oppresseurs & libérateurs sous les drapeaux de Charles Knutsson & Gustave Ericsson. & en tout autre tems, vous trouverent toujours; vous qui avez marché tous sans exception à la défense du pays, vous qui y avez dévoué de votre propre mouvement, vos enfans, vous qui avez abandonné vos champs, pour monter les navires que vous aviez construits de vos propres mains & que vous conduisiez au combat, ou pour défendre les remparts que vous aviez vous-mêmes élevés pour protéger le pays; je ne puis vous exprimer ma reconnaissance qu'en vous disant que vous vous êtes montrés Suédois! vous avez prouvé que vous étiez les dignes descendans de ceux dont Gustave Wasa disait: Dieu & les paysans Suédois. La paix étant rétablie au dehors, il nous reste un travail non moins important à entreprendre, celui de rétablir l'ordre dans les finances, qui a été interrompu par les occupations de la guerre. Et c'est-là le motif qui m'a engagé à vous convoquer. Vous trouverés dans les rapports que je communiquerai à vos confrères dans le comité, que la réalité est plus considérable qu'on ne pense, & que si les résolutions sont unanimes, il ne sera pas neces-

faire que vous vous chargiez d'un fardeau plus pesant que celui que vous portez. — Je vous ai convoqués dans un tems, où un vertige fanatique agite presque tous les peuples, & où la plupart de mes contemporains auraient hésité de s'exposer aux fermentations, qui souvent sont occasionnées par des grandes assemblées. Mais je ne les ai pas craint. Je me suis fié à votre dévouement & à la franchise, avec la quelle je vous proposerai les objets de vos délibérations; & comme votre confiance a prévenu la mienne, cette noble réunion ne peut produire que le bonheur public & la splendeur de l'empire, la considération au dehors & la tranquillité au dedans. C'est pour l'exécution de ce grand projet, pour l'heureux succès de vos importantes délibérations que j'invoque pour vous la protection & la bénédiction du tout puissant. Je suis de vous tous en général & d'un chacun en particulier, le très-affectionné roi.

## D A N N E M A R C.

Le droit de décompte ( *census detractus* ) qui se levait sur les capitaux qui sortaient du pays, est réciproquement supprimé par des conventions faites entre les provinces danoises, & les pays de l'électeur de Saxe, des Ducs de Meklenbourg, & de Brunsvick, de l'évêque de Lübek, du Landgrave de Hesse-Cassel, du Roi de Prusse, de l'évêque de Munster, & les pays d'Oldenbourg & de Delmenhorst, en tant néanmoins, que ce droit appartenait à la Couronne. — Depuis le nouvel an, les directeurs de la banque royale changent les papiers de banque mis en circulation, contre des nouveaux qui sont de couleur bleue & bien difficiles à contrefaire. — On élèvera devant la Porte du West, au Roi & au prince héréditaire son fils, un monument pour éterniser les bienfaits & la liberté qu'ils ont accordées à l'état des paysans. On travaille déjà à l'emplacement de ce monument. Les figures seront de marbre d'Italie. Des particuliers & plusieurs sociétés ont fourni pour ce monument, plus de 90,000 flor. de Pol.

Copenhague le 31 Janvier. A la dernière fête du prince héréditaire la noblesse représenta quelques pièces dramatiques, dans lesquelles les épouses du ministre d'Autriche & de celui de Hollande chantèrent. On donnera le 1 fevr. en mémoire de ce jour, un bal paré en Domino pour toutes les 9 classes de citoyens. La guerre littéraire entre le ci-devant Chambellan comte Lutichau qui est maintenant ministre à Brunsvic, & M. le professeur Eggers n'est pas encore terminée.

## A N G L E T E R R E.

Londres le 3 Fevrier. Il s'est formé dans cette ville, un club antisacharique: les membres s'engagent solennellement à s'abstenir de l'usage du sucre, & à propager cette abstinence. — Le 33 régiment du Roi s'est embarqué pour se rendre en Irlande. — M. Joseph Ewart, ci-devant ministre de notre cour à Berlin, est mort le 27 janvier à Bath.

Dublin le 24 Janvier. Le parlement d'Irlande a rouvert ses séances dans cette ville le 19 de ce mois. Le vice-roi a prononcé le discours d'ouverture suivant:

Milords & Messieurs!

Sa Majesté m'a chargé de vous annoncer que dans l'inter valle de la prorogation du parlement, les préliminaires de la paix entre la Russie & la Porte, ont été signés. Elle espere que les négociations entamées concernant une paix définitive entre ces puissances, ne tarderont pas à rétablir la tranquillité de l'Europe.

Sa Majesté ne doutant pas de l'intérêt que vous prenez à sa Maison, m'a également ordonné de vous faire part du mariage de S. A. R. le duc d'York, avec la princesse royale de Prusse.

Messieurs de la Chambre des Communes.

*J'ai ordonné que l'état des comptes nationaux vous fût communiqué; & j'espère que vous voudrez bien voter les contributions qu'exigent les besoins de l'Etat & la gloire du regne de Sa Maj.*

Milords & Messieurs!

*L'attention que vous avez constamment donnée aux intérêts de l'Irlande, me dispense de vous exhorter à persister dans un système d'administration, aussi sage & dont ce royaume a retiré les plus grands avantages, par l'augmentation de son commerce, de son crédit & de ses manufactures, je n'ai pas besoin non plus, de vous engager à accorder des encouragements à l'agriculture, & aux fabriques de toile. Vous voudrez bien continuer à donner toute votre attention aux écoles des protestans & aux fondations pieuses. Soyez persuadés, que j'appuierai de tout mon pouvoir, toutes vos mesures pour l'accroissement du bonheur public & que je donnerai une application constante à l'exécution des loix & au maintien de l'ordre, qui est si évidemment nécessaire à la conservation de la liberté & de la prospérité dont l'Irlande a joui sans interruption, sous le regne de Sa Maj. & de notre excellente constitution.*

L'Orateur de la chambre balle ayant insisté sur ce que les spectateurs se découvrirent, ceux-ci le refusèrent & furent éliminés; mais à peine fut-il sorti de la Chambre, que la populace entourra sa voiture, le hua, l'accabla d'imprécations, & joignant les effets aux menaces, fut briser toutes les fenêtres de sa maison. On eut bien de la peine à apaiser le tumulte.

Dans la nuit du même jour, les garçons tailleurs s'attroupèrent & assaillirent ceux de leurs compagnons qui ayant refusé d'admettre la nouvelle taxe, travaillaient au dessous du prix réglé par la majorité: plusieurs personnes sont restées sur le champ de bataille.

Les corporations protestantes s'opposent aux résolutions du Comité général des catholiques.

La formule de serment que prononcent les catholiques d'Irlande en s'associant, est conçue en ces termes:

*Je m'oblige devant dieu, envers la patrie, à employer tout mon pouvoir & toute mon influence à procurer à la nation Irlandaise une représentation égale en parlement; & pour parvenir à ce but duquel dépend le salut de l'Irlande, je veux faire tous mes efforts pour établir une confiance fraternelle, une unité d'intérêts, une communauté de droits, & une réunion intime des forces, entre tous les frères de quelque confession qu'ils soient; toute réforme du parlement étant sans ce moyen particulière & non nationale, peu adaptée aux défauts, illusoire & insuffisante pour la liberté & le bonheur du pays.*

C'est dans la ville de Sheffield, qu'on a commencé à former de pareilles associations, en Angleterre. Ce sujet a été traité inutilement, jusqu'ici, au parlement; mais la révolution Française étant une grande leçon pour les peuples, il est à croire qu'on en tirera avantage dans cette occasion.

#### P A Y S - B A S .

Dans le tableau de dilapidation dont nous avons parlé à l'occasion de la plainte rendue contre les auteurs, par la princesse d'Orange, & qu'on peut réellement regarder comme le livre rouge de ce pays, on voit encore les dépenses suivantes: 15,000 ducats à M. Van der Spiegel, Grand Pensionnaire de Hollande, pour favoriser les rassemblemens des émigrés à Breda; 12,000 ducats à Mad. Pinceau, maîtresse de Van der Noot, pour des services réels; 16,00 ducats à M. l'abbé Van der Noot, frère du chef des insurgens, pour avoir engagé le chapitre & les paysans d'Anderlecht à donner un canon au congrès; 2,000 ducats à M. le Sénateur Van der Noot, second frère du précédent pour des services secrets;

90,000 ducats au Comte Méraude pour sa mission & des services secrets; 16,000 duc. aux Etats de Liege, pour obtenir le passage des troupes, 7000. duc. à M. le Bourgmestre Fabri de Liege pour obtenir sa protection. M. Fabri s'est inscrit en faux contre ces deux derniers articles dans le Nro 30. du Moniteur. Il dit que les 16,000 duc. sont un prêt fait sous la quittance des états de liege; & quant à l'article qui le regarde, il dénonce au tribunal du public, l'auteur de cette calomnie, comme le plus malhonnête & le plus lâche des hommes.

Les Régimens Wallons dont les soldats ne s'engagent que pour un terme fixe, ont perdu depuis peu plus de mille hommes, qui pour avoir fait paraître des principes de liberté, sont enchainés deux à deux & seront conduits dans cet état en Wallachie sans espoir d'en sortir. On instruit à Bruxelles sans relâche le procès des personnes qui ont été arrêtées; on en a arrêté encore depuis quelques autres dans différentes villes. — Le Gouvernement a fait publier un exposé des causes qui l'ont porté à exécuter toutes ces arrestations. Il assure que les arrêtés ont trempé dans la rebellion de (ci devant Duc) M. Bethunne Charost, qui forme des prétentions sur la Flandre.

#### F R A N C E .

#### ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE.

#### PREMIERE LEGISLATURE.

*Séance du Mardi soir.* Décreté qu'il n'y a pas lieu à de libérer sur la lettre du maréchal de Rochambeau en date du 26. de ce mois, (voyez notre Nro. XXVIII.) non plus que sur la demande d'un congé faite par l'un des membres de l'A. N. pour aller servir dans l'armée du Nord. — Décreté que les nouveaux moyens proposés par M. Barthelemy pour la fabrication de la poudre seront examinés par le bureau des arts. — Décreté qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la demande du ministre de la guerre, relative à la question de savoir si ceux, qui servent comme soldats ou volontaires dans les troupes de ligne, ainsi que les élèves des écoles militaires sont susceptibles d'obtenir concurrence avec les gardes nationales pour des sous-lieutenances dans l'armée de ligne.

*Séance du Mercredi 1. Fevrier.* Suite du décret sur les passeports. XIV. Si un voyageur déjà arrêté, s'écarte de la route qui lui aura été tracée, il sera arrêté de nouveau & conduit devant les officiers municipaux. XV. Les officiers municipaux après l'avoir interrogé pourront lui donner un nouveau passeport ou le faire conduire dans une maison d'arrêt. XVI. Il sera dressé une formule de passeports pour tout le royaume. XVII. Tout français qui prendra un nom supposé dans les passeports sera renvoyé à la police correctionnelle, qui pourra le condamner à une détention qui ne sera pas moindre de trois mois, ni plus longue que le terme d'une année. — On fait lecture de quelques lettres, que M. Bourbon Montmorency a adressées au Président de l'A. N. & qui portent le caractère du délire. Ce malheureux homme a été enfermé par Frederic II. plusieurs années à Spandau, sur une simple réquisition du Ministère de France, qui le persécutoit d'une manière épouvantable. Le ton que prenait cet infortuné en écrivant à l'A. N. parut à plusieurs membres punissable, mais ayant égard à l'oppression qu'il avait éprouvée en Prusse, l'A. N. décida de passer à l'ordre du jour.

#### A V I S .

On cherche quelqu'un qui sache les langues Française & Allemande. S'adresser au bureau de la Gazette.